

de Seville, qui concernent directement & réciproquement les deux Couronnes, subsistent en toute leur force & en toute leur exécution; & les deux Rois susnommés promettent également de faire exécuter ponctuellement les conditions exprimées dans lesdits Articles, auxquels ils s'engagent & s'obligent par la présente Declaration; bien entendu que dans le terme de cinq mois, à compter du jour de la date de cet Ecrit, ou plutôt si faire se peut, S. M. Britannique fera effectivement introduire les 6000. hommes de Troupes d'Espagne dans les Etats de Parme & de Tolcane, & mettre l'Infant Dom Carlos en possession actuelle des Duchés de Parme & de Plaisance, en conformité de l'Article V. de la Quadruple-Alliance, & des Investitures éventuelles.

Et S. M. Cath. entend & declare, que dès que ladite introduction & possession des Etats de Parme & de Plaisance sera effectuée, sa resolution est, sans qu'il soit besoin d'aucune autre Declaration ou Instrument, que les Articles susmentionnés du Traité de Seville subsistent, aussi-bien que la jouissance de tous les Privileges, Concessions & Exemptions, en faveur de la Grande-Bretagne, qui ont été stipulées, & qui sont littéralement contenuës dans lesdits Articles & dans les Traités antérieurs entre les deux Couronnes, confirmés par le Traité de Seville, pour être réciproquement observés & exécutés ponctuellement. En foi de quoi &c.

II. Mr. Alemani nouveau Nonce du Pape arriva ici le 27. du mois de Mai, il alla d'abord descendre au Couvent des Dominicains, & fut traité très-splendidement à dîner ce jour-là par le Duc de Giovenazzo: Le lendemain ce Nonce rendit visite au Marquis de la Paz, premier Ministre d'Etat; le 31. il eut sa première Audience de L. M. à qui il déli